

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA
A compter du 1er janvier 2024

Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS	2024 TTC
2 - SALLE DU VIROLLET - TARIFS MENAGE NON COMPRIS	
a) Pour la grande salle -200 m²	
2-1 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers	GRATUIT
2-2 Réception des familles liée à un décès	70,50
2-3 Vin d'honneur :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	70,50
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	117,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	150,90
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	198,00
2-4 Concours de belote ou assimilé :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	70,50
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	164,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	151,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	245,00
2-5 Repas / mariage :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	114,00
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	208,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	249,30
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	343,50
b) Pour la petite salle -100 m²	
2-6 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers	GRATUIT
2-7 Réception des familles liée à un décès	51,00
2-8 Vin d'honneur :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	51,00
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	98,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	108,90
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	155,90
2-9 Concours de belote ou assimilé :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	51,00
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	145,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	108,90 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	202,90 €
2-10 Repas / mariage :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	79,60 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	173,60 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	172,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	266,00 €
c) Pour les deux salles -300 m²	
2-11 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers	GRATUIT
2-12 Réception des familles liée à un décès	102,80
2-13 Vin d'honneur :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	102,80 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	149,80 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	216,60 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	263,50 €
2-14 Concours de belote ou assimilé :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	102,80 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	196,90 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	216,60 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	310,70 €
2-15 Repas / mariage :	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	137,30 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	231,40 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	290,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	384,50 €
d) Divers	
2-16 Arrhes dans la limite du prix de la location	42,00 €
2-17 Caution n°1 - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.	225 € net de TVA
2-18 Caution n°2 - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.	prix égal au montant de la location TTC
2-19 Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 2-15 ci-après Si le coût calculé est inférieur à 10 € Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°2-15 ci-après	gratuit voir tarif 2-22
2-20 Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé à l'heure :	25,50 € NET DE TVA
2-21 Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire : à l'heure	25,50 € NET DE TVA
2-22 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue	
- Assiette plate D240	3,24 €
- Tasse	0,96 €
- Couteau de table	1,20 €
- Fourchette de table	0,42 €
- Cuillère de table	0,54 €
- Cuillère à café	0,24 €
- Verre Amélia 16 cl	2,04 €
- Broc à eau = pichet verre	2,52 €
- Saladier	3,12 €
- Plat inox	8,64 €
- Corbeille inox	6,24 €
- Plateau	6,12 €